



Allô maman bobo (bis)

QUELS VEINARDS, ces marmots ! Heureusement que la société Vtech pense à eux ! Dès l'âge de 4 ans, écrit-elle en toutes lettres, ils peuvent disposer de leur propre « *superportable ultra-résistant* », le KidiCom Max, lequel coûte la modique somme de 129,99 euros. Ils pourront « *échanger des messages vocaux ou écrits* », prendre des photos, écouter de la musique, regarder films, vidéos, dessins animés – et télécharger pas moins de 2 000 applications !

Ce portable est « *facile d'utilisation, même pour les enfants qui ne savent pas encore lire ou écrire* ». Il existe en version bleue et rose, quelle douce attention. Vtech, qui se présente comme le « *leader mondial du jeu éducatif* », se veut plus que rassurant : l'engin est « *sécurisé* », les adultes peuvent désactiver facilement le WiFi et « *contrôler le temps de jeu, les sites Internet et les applications accessibles à l'enfant* ». Un portable « *qui fait tout (ou presque) comme celui des grands* » ? Epatant.

Et sans aucun danger ? Depuis plusieurs années, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) multiplie les mises en garde. Les enfants étant plus sensibles aux radiofréquences que les adultes, elle recommande dans un avis de 2016 de « *dissuader l'usage par les enfants*

de l'ensemble des dispositifs de communication mobile ».

En effet, la thèse de leur innocuité est de moins en moins tenable, et les preuves de leur nocivité s'accumulent. Janine Le Calvez, vice-présidente de l'association Priartem, qui bataille depuis 2001 pour dénoncer l'effet des ondes sur la santé et l'environnement, l'explique : « *Non seulement l'effet nocif des écrans sur le sommeil est de plus en plus reconnu, mais on oublie de parler des ondes qu'ils émettent. Même s'ils ne regardent pas l'écran, des rats exposés à ces ondes souffrent de troubles du sommeil.* »

La proie pour l'onde

Début février, profitant de la Journée sans portable, Priartem, accompagné d'Agir pour l'environnement (APE), est allé déposer au ministère de la Santé un KidiCom Max, accompagné d'une lettre ouverte réclamant l'interdiction de ces portables pour enfants. Le Code de la santé publique, arguent-ils, lui en donne la possibilité. Les deux associations dénoncent également le fait que sur ce « *superportable* » n'est pas inscrite la valeur du DAS. Or la loi oblige le constructeur à inscrire de manière apparente ce « *degré d'absorption spécifique* », qui

mesure la quantité d'énergie émise par l'appareil.

Chez Vtech, on n'a pas apprécié. Les deux associations ont reçu une lettre recommandée remplie d'arguments émouvants : le KidiCom Max n'est pas un téléphone, voyons ! « *C'est en fait une tablette, qui ressemble, certes, à un Smartphone, mais qui n'en possède pas les fonctionnalités.* »

Ce « *superportable* » n'en est donc pas un : c'est un simple jouet ! Du coup, l'affichage du DAS n'est pas obligatoire et, selon l'ami des bambins, l'affaire est réglée. En attendant, Vtech menace APE et Priartem de poursuites judiciaires s'ils continuent de citer ses produits.

Et la ministre ? Elle semble, pour l'heure, aux abonnés absents.

Professeur Canardeau

Le Canard enchaîné
14/03/2018